

Nombre de membres afférents au Comité Syndical	64
Nombre de membres en exercice	64
Nombre de membres présents	33
Nombre de membres ayant donné pouvoir	8
Nombre de voix représentées	203

Délibération n° : **25.03.11**

Date de convocation : 18 mars 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITÉ SYNDICAL

L'an deux mille vingt-cinq

Le 1^{er} avril à 9 heures 30

Le Comité Syndical, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Alain ASTRUC, Président du Syndicat Départemental d'Énergie et d'Équipement de la Lozère.

Nom – prénom	Collectivité	Nombre de voix	Présent(e)	Absent(e)	Absent(e) ayant donné pouvoir à
Délégués des communes rurales*					
ANDRE Jean-Bernard		171/52	X		
ASTRUC Alain		171/52	X		
BERGOGNE Francis		171/52		X	PAGES Manuel
BOISSET Jean-Marie		171/52	X		
BONHOMME Gérard		171/52		X	
BONICEL Bernard		171/52	X		
BOUNIOL Lionel		171/52	X		
BOUSSUGE Daniel		171/52	X		
BRUGERON Jean-Noël		171/52	X		
BRUNET Jean-Marie		171/52	X		
CARREZ Jean-Claude		171/52	X		
CASTAN Emmanuel		171/52		X	
CHARLEMAGNE Paul		171/52	X		
CHAZE Thierry		171/52		X	
CONFORT René		171/52		X	POURQUIER Jean-Paul
COUDERC Didier		171/52		X	
DURAND Bruno		171/52	X		
DURAND Joëlle		171/52		X	
DUVERT Frédéric		171/52		X	
FLAYOL David		171/52	X		
FOLCHER Joël		171/52		X	
GACHE Christophe		171/52		X	
GALTIER Guy		171/52		X	
GELLION Camille		171/52		X	
GERBAL Anselme		171/52	X		
GRANIER François		171/52		X	
ITIER Jean-Paul		171/52		X	MALZAC Claude
JAFFUEL Ludovic		171/52	X		
JEANJEAN René		171/52		X	ASTRUC Alain
MALHERBE Eric		171/52		X	
MALZAC Claude		171/52	X		
MARTIN Laurian		171/52		X	
MAURIN Olivier		171/52		X	TEISSIER Michel
MAZOYER Lucien		171/52		X	
ODOUL Roland		171/52	X		
PAGES Manuel		171/52	X		
PAGES Martine		171/52		X	
PALMIER Cédric		171/52		X	

Nom – prénom	Collectivité	Nombre de voix	Présent(e)	Absent(e)	Absent(e) ayant donné pouvoir à
Délégués des communes rurales*					
PASCON Christian		171/52	X		
POULALION Jérôme		171/52		X	
POURQUIER Jean-Paul		171/52	X		
RECOULIN Isabelle		171/52	X		
RODIER Vincent		171/52		X	
RODRIGUES David		171/52	X		
SARTRE Francis		171/52		X	BRUGERON Jean-Noël
SOULIER Alain		171/52	X		
TARDIEU René		171/52		X	JAFFUEL Ludovic
TEISSIER Michel		171/52	X		
TUFFERY Julien		171/52	X		
VAYSSIER Jean-Louis		171/52		X	
VEDRINES Serge		171/52	X		
VIDAL Roselyne		171/52	X		
Déléguées des communes urbaines					
PIC JérémY	Marvejols	10		X	
TREMOLIERES Valérie	Mende	25	X		
Délégués des EPCI					
ANDRE Rémi	CC du Gévaudan	11		X	
CABIROU Christian	SI Aubrac Colagne	2		X	
DE LESCURE Jean	CC Mont-Lozère	6	X		
GIOVANNACCI Daniel	SM Environnement Sud Lozère	9	X		
HUGON Christine	Syndicat Mixte La Montagne	17	X		
PROUHEZE Henry	SICTOM des Hauts Plateaux	8	X		
ROUX Christian	CC des Cévennes au Mont-Lozère	5	X		
SAINT-LEGER Francis	CC Randon Margeride	5		X	
SALEIL Jean-Claude	CC Aubrac Lot Causses Tarn	8	X		
SUAU Laurent	CC Cœur de Lozère	16		X	HUGON Christine

* les délégués des communes rurales étant porteurs d'une fraction identique des 171 voix affectées à cette catégorie de membre, les règles de fractionnement et d'arrondi sont appliquées à la fin de chaque délibération à l'ensemble des votes exprimés par cette catégorie de membres.

Monsieur Jean DE LESCURE a été nommé secrétaire de séance.

TRANSITION ÉNERGETIQUE
Exercice du droit d'option de vente d'une partie des actions détenues
au sein de la société Engie PV La Tieule

Monsieur le Président rappelle aux membres du Comité Syndical que le SDEE de la Lozère détient 37,91% du capital de la société Engie PV La Tieule, soit 353 033 actions, société qui a implanté une centrale photovoltaïque au sol sur les terrains non viabilisés de la ZAC de La Tieule et en assure aujourd'hui l'exploitation. Ces actions ont été acquises dans le cadre d'un partenariat visant à soutenir le développement des énergies renouvelables en Lozère.

Dans le cadre des accords conclus avec Engie Green, actionnaire majoritaire d'Engie PV La Tieule, un droit d'option de vente (call option) a été consenti au SDEE, permettant à ce dernier de céder une partie de ses actions à compter du troisième anniversaire de la date de mise en service de l'installation et jusqu'au 31 décembre 2030. Cette option a été prévue pour permettre au SDEE de libérer tout ou partie du capital qu'il a immobilisé, en fonction de l'évolution de ses orientations stratégiques, tout en conservant la possibilité de rester actionnaire de la société Engie PV La Tieule, dans la limite de 5% de son capital.

La création d'une Société d'Économie Mixte (SEM) pour accompagner le développement des énergies renouvelables en Lozère, portée par le SDEE dans l'objectif de maximiser les retombées locales de ces

projets, en garantissant à la fois le contrôle des collectivités actionnaires sur les projets réalisés et une plus grande souplesse de gestion, étant en passe de concrétisation, la constitution de ce nouvel outil nécessite aujourd'hui sa capitalisation.

Le capital initial de cette SEM, qui associera le SDEE, le Département, plusieurs acteurs bancaires et un partenaire technique issu d'un autre Syndicat d'Énergie, a été fixée à 3 millions d'euros. Le SDEE détiendra environ 60% des parts de cette société, ce qui représente un apport de 1,8 million d'euros.

Afin de permettre la création de cette SEM, sans mobiliser de nouvelles ressources du Syndicat, il est proposé au Comité Syndical d'exercer le droit d'option de vente prévu par le contrat de cession conclu entre le SDEE et Engie Green, pour céder une partie des actions détenues dans la société Engie PV La Tieule.

La capitalisation de la SEM nouvellement créée devant se faire en deux temps, et en fonction des possibilités de fractionnement de l'exercice du droit d'option de vente, le nombre d'actions cédées serait compris entre 160 000 et 306 476. Le prix de cession de ces actions, tel que convenu dans l'accord conclu entre le SDEE et Engie Green, correspond au prix initial des actions assorti d'un taux de rentabilité annuel de 6%.

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE COMITÉ SYNDICAL
À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS**

DÉCIDE d'exercer le droit d'option de vente prévu dans l'accord conclu entre le SDEE et Engie Green, pour céder entre 160 000 et 306 476 actions détenues dans la société Engie PV La Tieule, dans les conditions présentées ci-dessus ;

DÉCIDE de conserver à l'issue de l'exercice de ce droit d'option de vente, au minimum 5% du capital de la société Engie PV La Tieule ;

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de ces décisions.

Ainsi fait et délibéré
les jour, mois et an susdits
pour copie conforme

Le Président
Alain ASTRUC



Le Secrétaire de séance
Jean DE LESCURE

A handwritten signature in black ink.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

048-25480022-20250401-20250311-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025